

19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 845 720

21) N° d'enregistrement national : 02 12752

51) Int Cl⁷ : E 05 C 17/50

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 14.10.02.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 16.04.04 Bulletin 04/16.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : DESSET RAYMOND — FR.

72) Inventeur(s) : DESSET RAYMOND.

73) Titulaire(s) :

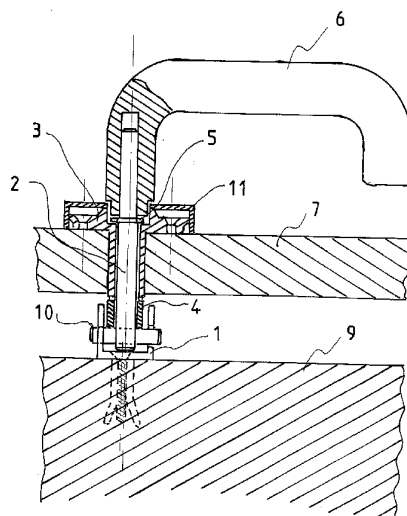
74) Mandataire(s) : ABRITT.

54) DISPOSITIF D'ACCROCHAGE RAPIDE ET AUTOMATIQUE DE VOILETS BATTANTS EN PVC BOIS ET ALU.

57) La présente invention concerne les dispositifs pour accrocher et décrocher les volets battants 7 en PVC, bois et aluminium.

Le dispositif est constitué d'un crochet double d'ancrage 1 fixé sur le mur 9, un axe 2 et croisillon d'ancrage 10 dont la partie carrée est fixée dans la poignée 6, la partie cylindrique dans la bague du volet, une plaque de butée de rotation 3 avec tube de passage de l'axe 2, une entretoise 4 maintenant la distance entre le croisillon 10 et le tube, une rondelle 5 avec ergot ayant un trou carré qui se monte sur l'axe 2.

Le dispositif selon l'invention permet l'accrochage pour l'ouverture et la fermeture de volets battants 7 sans plus être obligé de sortir dehors et de s'étirer, voire se pencher pour accrocher les arrêts de vent car cela comporte de nombreux risques pour les personnes âgées, enfants et handicapés.



FR 2 845 720 - A1



La présente invention concerne un dispositif d'accrochage pour l'ouverture et la fermeture de volets battants en P.V.C., bois et aluminium.

* Les avantages sont :

- Accrochage rapide et automatique des volets de fenêtres et portes.
- 5 - Pour les volets de portes, plus besoin de sortir dehors pour mettre les taquets de rétention et les enlever lors de la fermeture.
- Pour les volets de fenêtres, pas besoin de se pencher afin d'enclencher les taquets en dessous des volets, avec parfois les dangers que cela représente.
- L'opération est automatique et rapide, sans toucher la poignée, pousser
10 seulement le volet vers le mur, le dispositif vient par lui-même s'enclencher dans le double crochet d'ancrage du croisillon, en fin de course d'ouverture du volet, le poids de la poignée est suffisant pour que l'opération soit parfaite. En hiver, le temps de l'opération est réduit, diminuant ainsi le temps d'ouverture des fenêtres ou des portes, donc moins de pertes de chaleur.
- 15 - Pour la fermeture des volets, l'opération est aussi très simple et rapide, soulever la poignée pour désenclencher le croisillon et tirer vers soi.
- Ce système d'accrochage est aussi facteur de sécurité, vu le peu d'opérations à effectuer, surtout pour les personnes âgées avec une mobilité réduite.

20 Les dessins annexés illustrent l'invention :

La figure 1 A représente, en coupe, les crochets doubles d'ancrage qui se fixent au mur à l'aide de deux vis. On peut remarquer que la patte intérieure est plus courte que l'extérieure, figure 1B, cela pour permettre aux deux branches du croisillon d'aborder les deux rampes de retournement ensemble car, à ce moment-là, le volet forme un angle de 8° environ avec le mur. Vue du crochet
25 double en développé, avant pliage en sens opposé pour un volet par rapport à l'autre, la patte plus courte toujours vers l'intérieur.

La figure 2 représente, en coupe, l'axe et le croisillon, l'axe pivotant dont la partie carrée sert à fixer la poignée. A l'autre extrémité, l'axe est traversé par le
30 croisillon d'ancrage, lui-même moleté en son centre pour la fixation forte sur l'axe.

La figure 3 représente, en coupe, la plaque de fixation ainsi que le tube de passage de l'axe, le tout monté en PVC. Cette pièce est fixée sur le volet à l'aide de trois vis, le tube traversant de part en part le volet en PVC, bois et aluminium.

La figure 4 représente l'entretoise en PVC qui maintient la distance entre le croisillon et la bague de passage de l'axe.

La figure 5 représente une rondelle avec ergot en aluminium ayant un trou carré qui se monte sur l'axe afin de limiter la course de rotation de l'axe sur lequel est fixée la poignée, figure 1B.

Figure 1 : figure 1A, un crochet 1 ; figure 1B, un croisillon 10, plaque et tube 10 en PVC, couvercle 11, axe alu 2, poignée 6, vis pointeau 8, rondelle de butée à ergot 5, entretoise 4, crochet double d'ancrage 1. Figure 2 : axe 2 et croisillon 10. Figure 3 : plaque et tube 3 en PVC. Figure 4 : entretoise en PVC 4. Figure 5 : rondelle à ergot 5 pour butée de rotation en alu.

Le dispositif, selon les figures, rapide et automatique pour accrocher les volets battants 7 en PVC, bois ou aluminium.

Un des éléments principal est le double crochet 1, figures 1 A, 1B. Ce dernier est fixé au mur 9 par deux vis et deux chevilles. Sa fonction est de permettre l'ancrage du croisillon 10. Le trou central permet de centrer la pièce par rapport à l'axe du dispositif, figure 1B. L'axe 2 en aluminium ou laiton Ø 10 mm, figure 2, comporte à une extrémité une partie carrée pour assurer la fixation de la poignée 6 de l'ensemble. A l'autre extrémité un trou traversant Ø 6 mm permet le passage et la fixation du croisillon d'ancrage 10.

La plaque et le tube de passage 3 de l'axe 2, figure 3, est moulé en PVC et comporte trois trous de fixation sur le volet 7, et un logement de la butée à ergot afin de limiter la rotation de l'axe 2. Concernant l'entretoise 4, figure 4, elle est par exemple en PVC et elle est montée sur l'axe 2 pour maintenir l'écartement entre le croisillon 10 et le tube 3 monté sur le volet 7.

Concernant la rondelle à ergot 5, figure 5 : le trou carré permet le montage sur la partie carrée de l'axe 2, entre la poignée 6 et la plaque 3 fixée sur le volet.

L'ergot, figure 5, vient en butée dans le logement trapézoïdal de la plaque 3 réservé à cet effet et limite la rotation de l'axe 2 et du croisillon 10.

Il est à noter que toutes les pièces en métal ne doivent pas s'oxyder sous l'effet de la pluie.

REVENDICATIONS

1. Dispositif rapide et automatique pour accrocher les volets battants en PVC, bois ou aluminium, caractérisé par le fait qu'il comporte un double crochet
5 (1) pour permettre l'ancrage d'un croisillon (10).

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait qu'il comporte un axe (2) comportant à une extrémité une partie carrée pour assurer la fixation de la poignée (6) et à l'autre extrémité un trou traversant pour permettre le
10 passage et la fixation du croisillon d'ancrage (10).

3. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé par le fait qu'il comporte une plaque et un tube de passage (3) comportant trois trous de fixation sur le volet (7) et un logement pour une rondelle de butée à ergot (5) afin de limiter la
15 rotation de l'axe (2).

4. Dispositif selon la revendication 3, caractérisé par le fait qu'il comporte une entretoise (4) montée sur l'axe (2) pour maintenir l'écartement entre le croisillon (10) et le tube (3) monté sur le volet (7).
20

5. Dispositif selon l'une des revendications 3 et 4, caractérisé par le fait que la rondelle à ergot (5) comporte un trou carré permettant le montage sur la partie carrée de l'axe (2), entre la poignée (6) et la plaque (3) fixée sur le volet (7), l'ergot venant en butée dans le logement trapézoïdal de la plaque (3) réservé à
25 cet effet limitant la rotation de l'axe (2) et du croisillon (10).

6. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé par le fait que ledit double crochet est fixé au mur par deux vis et deux chevilles.

30 7. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé par le fait que ledit double crochet comporte un trou central permettant de centrer la pièce (1) par rapport à l'axe du dispositif.

1 / 5

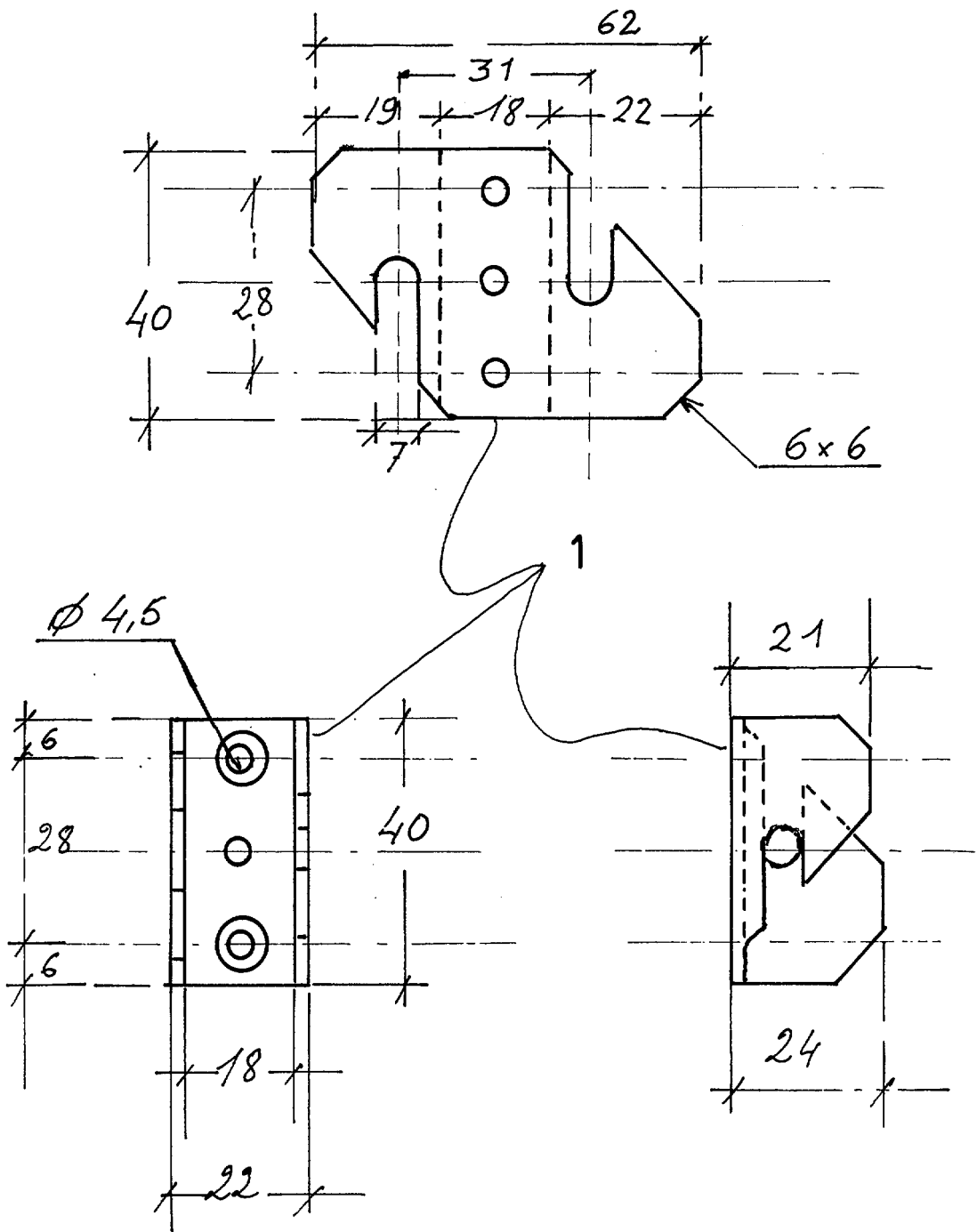


fig. 1A

2 / 5

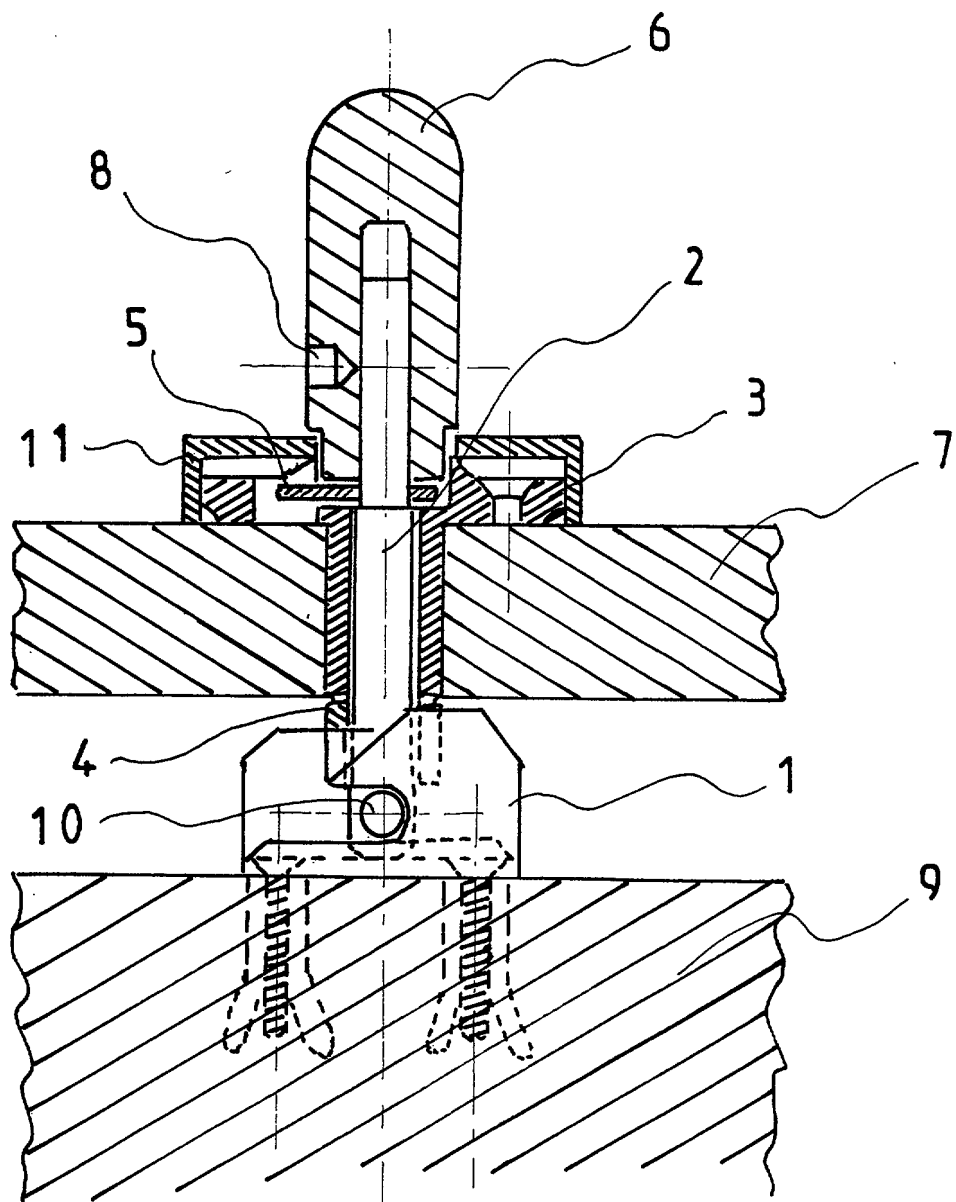


fig. 1B

3 / 5

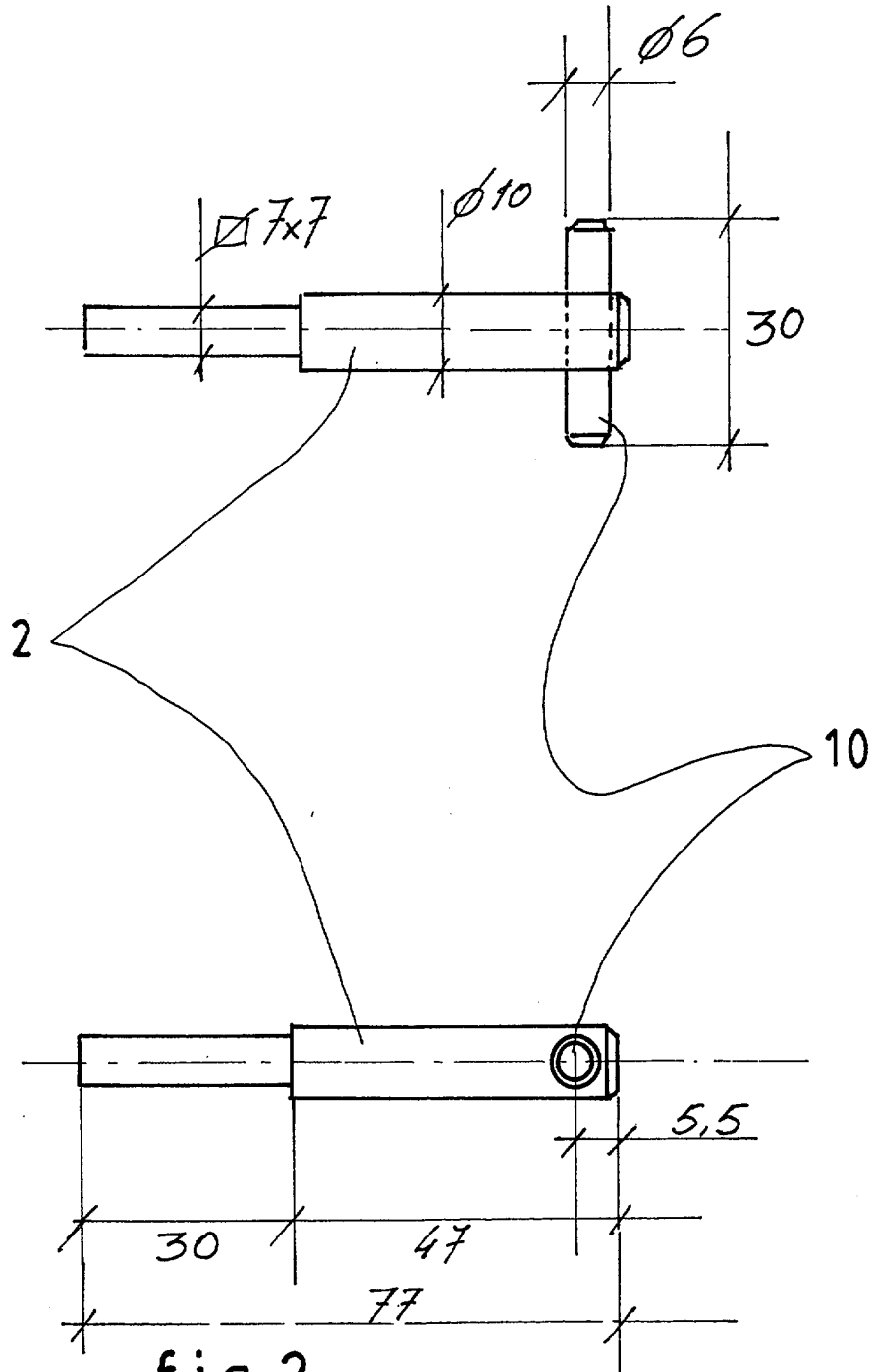


fig.2

4 / 5

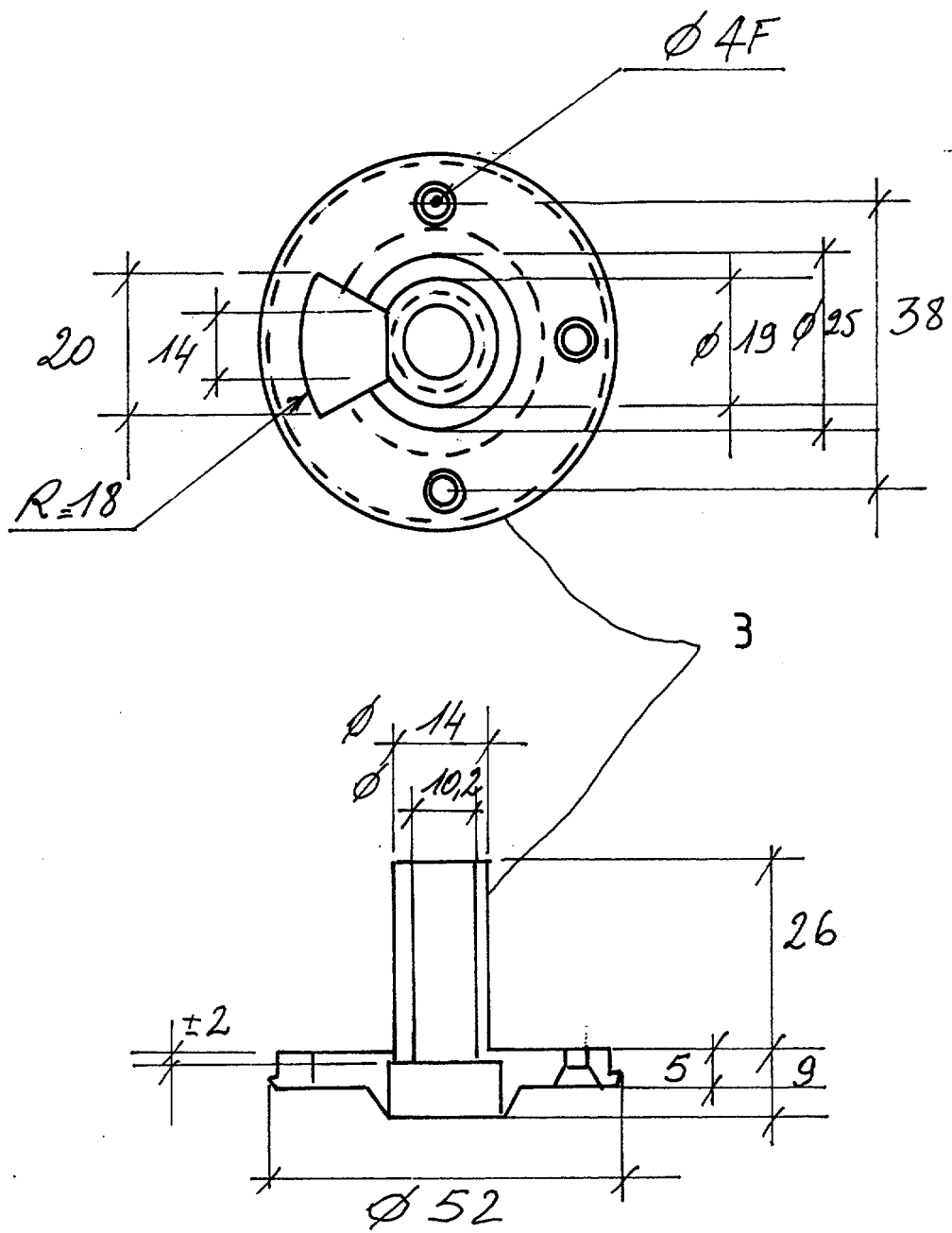


fig. 3

5/5

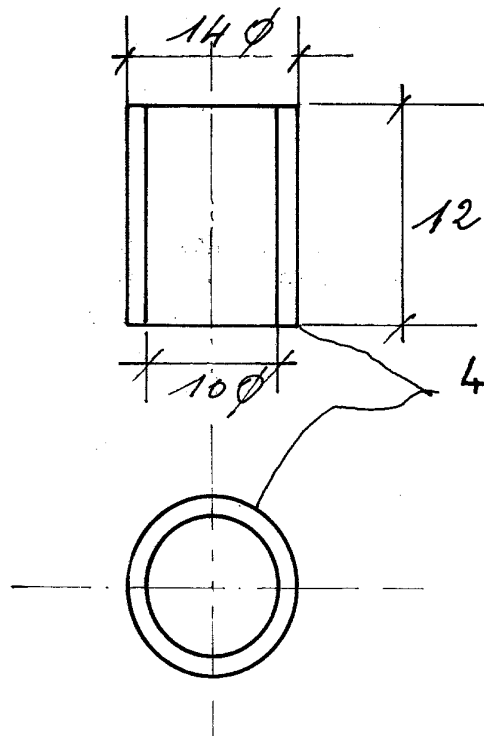


fig. 4

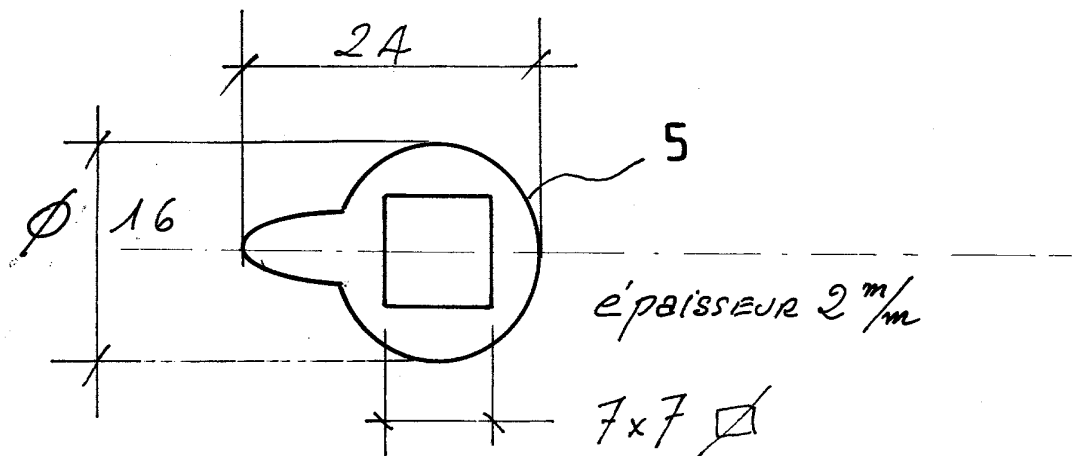


fig. 5



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 627621
FR 0212752

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	CH 261 096 A (COLLAUD) 30 avril 1949 (1949-04-30)	1	E05C17/50
A	* le document en entier *	2-7	
X	DE 298 19 800 U (KAISER) 11 février 1999 (1999-02-11)	1	
A	* figures *		
A	CH 119 947 A (OSWALD & CO) 16 août 1927 (1927-08-16)	1-7	
A	FR 2 627 144 A (AUTOMOBILES PEUGEOT ET AUTOMOBILES CITROEN) 18 août 1989 (1989-08-18)		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
			E05C
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
26 juin 2003		Van Beurden, J	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date	
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		
		& : membre de la même famille, document correspondant	

1

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0212752 FA 627621**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **26-06-2003**
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
CH 261096	A	30-04-1949	AUCUN	
DE 29819800	U	11-02-1999	DE 29819800 U1	11-02-1999
CH 119947	A	16-08-1927	AUCUN	
FR 2627144	A	18-08-1989	FR 2627144 A1	18-08-1989

EPO FORM P0465

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82